



PROMOTION *GENERAL GALLOIS*

2016 – 2017

## **La stratégie pour la gendarmerie mobile gabonaise face aux nouvelles menaces**



Lcl Jean-Baptiste MAVIRI

Sous la direction du  
Colonel Thierry Noulens

*Chef du département Sciences Humaines  
et Sociales de la guerre*

# **TABLES DES MATIERES**

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>RESUME</b>	<b>4</b>
<b>SUMMARY</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>I - GENERALITE SUR LA GENDARMERIE MOBILE GABONAISE</b>	<b>6</b>
<b>11 – DEFINITION ET HISTORIQUE DE LA GENDARMERIE MOBILE</b>	<b>6</b>
<b>12 – ORGANISATION ET MISSIONS DE LA GENDARMERIE MOBILE</b>	<b>7</b>
<b>II - DIFFERENTES MENACES ET DIFFICULTES DE LES CONTENIR</b>	<b>8</b>
<b>21 – INVENTAIRE DES MENACES ET LEURS CONSEQUENCES</b>	<b>8</b>
<b>22 – DIFFICULTES DE CONTENIR LES MENACES</b>	<b>14</b>
<b>III - SCHEMA NATIONAL D’INTERVENTION</b>	<b>16</b>
<b>31 – RESTRUCTURATION DE LA GENDARMERIE MOBILE</b>	<b>16</b>
<b>32 – LA GARNISON ET LES STADES D’ALERTE</b>	<b>21</b>
<b>33 – POINTS SENSIBLES ET SCHEMA OPERATIONNEL DE LIBREVILLE</b>	<b>24</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>29</b>
<b>PUBLICATION DES REFERENCES</b>	<b>30</b>
<b>ABREVIATIONS ET TERMINOLOGIES</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>32</b>
- <b>BIOGRAPHIE DE JEAN FOYER</b>	
- <b>BIOGRAPHIE DE GABRIEL LEON MBA MINKO</b>	
- <b>BIOGRAPHIE DE JEAN HILAIRE AUBAME</b>	

## **REMERCIEMENTS**

A l'endroit de toutes les personnes, de loin ou de près, qui ont contribué à l'élaboration et la mise en œuvre du présent mémoire de l'Ecole de guerre. Il s'agit de :

### **Pour les autorités militaires en service au Gabon**

Général d'Armée EKOVA Jean, Commandant en chef de la gendarmerie nationale Gabonaise.

Général de Brigade aérienne ASSEKO BEGOGHO Jean-François, Gouverneur Militaire de la Place de Libreville.

Colonel MAJOUA Norbert, Chef d'Etat-major de la gendarmerie départementale.

Lieutenant-Colonel Xavier LEFEVRE, Coopérant français, Conseiller Spécial du Commandant en Chef de la gendarmerie nationale gabonaise.

Lieutenant-Colonel MOUDOUMA Loïc, Directeur des opérations au ministère de la défense nationale.

Lieutenant-Colonel MADAMA Bonjean, Chef de cabinet militaire du Ministre de la défense nationale.

### **Pour les autorités militaires en exercice en France**

Colonel Thierry NOULENS, Chef du département des sciences humaines et sociales de la guerre, Directeur de mémoire, école de guerre de Paris.

Colonel Damien CHOUTET, Commandant le groupement de gendarmerie de l'école de guerre.

Lieutenant-Colonel Laurent NEUMANN, Pilote de l'Air, Chef de groupe 2 de l'école de guerre de Paris.

Lieutenant-Colonel Christophe MARESCA, groupement de gendarmerie de l'école de guerre.

### **Pour la cellule familiale**

Monsieur BOUSSOUGOU IKAPI, Pilote Armée de l'Air Gabonaise, officier supérieur à la retraite.

Madame LEBOUANDJOKA Clarisse, Epouse MAVIRI, Infirmière diplômé d'état de l'Institut National Supérieur de Santé et d'Action Sociale de Libreville.

Monsieur NGOSSANGA MAVIRI Emmanuel, Cadre BGFIBANQUE Gabon.

Monsieur MAVIRI Joël, étudiant.

Mademoiselle BIVIGOU MAVIRI Ruth, étudiante.

## **RESUME**

La thématique telle qu'intitulée : « La stratégie pour la gendarmerie mobile gabonaise face aux nouvelles menaces », fait paraître une importance particulière. Son traitement a pour valeur première d'exiger à cette formation militaire de produire une élévation d'efficacité dans sa mission fondamentale : celle d'assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre public.

Elever une efficacité, c'est exiger de cette subdivision d'arme de la gendarmerie nationale, de reformuler la structuration de ses entités et de reformer ses méthodes dans l'exercice de ses missions régaliennes. Des méthodes dont l'emploi lui est indispensable pour apporter des réponses crédibles face aux nouvelles menaces. Des menaces apparentes qui peuvent fragiliser la quiétude des populations, déstabiliser le fonctionnement des infrastructures vitales et perturber le devoir régalien de l'Etat gabonais. Un Etat qui ne cesse de promouvoir ses valeurs étatiques exemplaires, mais qui fait l'objet de convoitise, car au cœur d'une intégration sous régionale.

Les autorités gouvernementales gabonaises et les échelons de commandement de la gendarmerie nationale sont donc vivement interpellés, pour que la gendarmerie mobile gabonaise soit dotée des outils et des moyens suffisamment efficaces, qui puissent permettre à ce corps militaire d'accomplir convenablement sa lourde mission militaire : celle de défense et de sécurité nationale.

## **SUMMARY**

The theme, titled "The strategy for the Gabonese mobile gendarmerie in the face of new threats", appears to be of particular importance. Its primary value is to require this military formation to produce an increase in efficiency in its fundamental mission: to ensure the maintenance and restoration of public order.

To raise an efficiency is to require this subdivision of weapons of the national gendarmerie, to reformulate the structuring of its entities and to reform its methods in the exercise of its feudal missions. Methods whose use is indispensable for credible responses to new threats. Apparent threats that can weaken people's peace, destabilize the functioning of vital infrastructures and disrupt the state's Gabonese duty. A State which continues to promote its exemplary state values, but which is the object of covetousness, because at the heart of a sub-regional integration.

Gabonese government authorities and the ranks of command of the national gendarmerie are therefore strongly challenged to ensure that the Gabonese mobile gendarmerie is endowed with sufficiently effective tools and means to enable this military body to properly carry out its heavy military mission: That of defense and national security.

## INTRODUCTION

Au sommet de l'Union africaine tenu à Addis ABABA en janvier 2016, l'épineux problème des nouvelles menaces et des nouveaux défis à la sécurité a été abordé par l'ensemble des participants. L'intérêt de la présente thématique telle qu'intitulée « La stratégie pour la gendarmerie mobile gabonaise face aux nouvelles menaces », repose essentiellement sur la notion de sécurité nationale. La sécurité nationale qui est un devoir régalien. Ce devoir devient aujourd'hui une des préoccupations majeures de l'Etat gabonais qui doit être en mesure de préserver ses acquis et équilibres géo-politiques, socio-économiques et diplomatiques, contre toute forme d'influence. Pour ce faire, le pouvoir étatique gabonais doit s'appuyer sur ses forces de défense et de sécurité nationales. Dans ce cheminement et comparativement à la gendarmerie française, la gendarmerie mobile gabonaise semble être privilégiée par l'Etat gabonais. Cette force mobile voudrait être pour l'Etat gabonais, la seule composante policière aux qualités militaires affirmées, capable d'apporter des réponses crédibles à toute sorte de menaces. Des menaces<sup>1</sup> qui sont considérées comme des événements imprévisibles que la société gabonaise doit absolument juguler en raison de la gravité de leurs conséquences. Mais pour y apporter une réponse crédible, la gendarmerie mobile gabonaise dispose-t-elle des moyens et des outils stratégiques suffisamment efficaces?

Bien que des divergences d'approches ne puissent faire abstraction de l'opinion publique, les menaces de déstabilisation du Gabon sont multiformes et bien apparentes. Quand bien même, il est difficile de les contenir, les unités de la gendarmerie mobile gabonaise disposent aujourd'hui d'un panel des modes opératoires. L'usage judicieux de ces modes opératoires est indispensable pour pouvoir neutraliser les menaces perspectives. Le but recherché est de pouvoir garantir, aussi longtemps que possible, la défense et la sécurité intérieure du pays.

Pour s'en convaincre, cette assertion fait apparaître une étude en trois parties. La première partie repose sur des généralités succinctes de la gendarmerie mobile gabonaise. La deuxième séquence permet de faire un inventaire des différentes formes de menaces, ainsi que les difficultés que la gendarmerie mobile gabonaise éprouve à ne pas pouvoir les contenir. Enfin, le troisième tableau donne l'esquisse d'un schéma national d'intervention. Ce schéma national d'intervention développe des mécanismes opérationnels qui sont mis à la disposition de la gendarmerie mobile gabonaise, pour neutraliser si possible des éventuelles menaces. L'objectif ainsi recherché est de pouvoir maintenir la paix et la stabilité sur toute l'étendue du territoire national, ainsi que dans l'espace géographique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

---

<sup>1</sup> Voir deuxième chapitre, 21 : Inventaire des menaces et leurs conséquence

# I - GENERALITES SUR LA GENDARMERIE MOBILE GABONAISE

## 11. DEFINITION ET HISTORIQUE DE LA GENDARMERIE MOBILE

### 111- Définition de la gendarmerie mobile gabonaise

La gendarmerie mobile gabonaise est l'une des subdivisions d'arme au travers de laquelle, la gendarmerie nationale gabonaise doit compter pour reconstruire son avenir. « Arme d'élite », cette subdivision d'arme de la gendarmerie nationale est constituée d'unités mobiles. Conformément aux dispositions réglementaires<sup>2</sup>, ces unités mobiles interviennent dans la gestion des troubles à l'ordre public sur l'ensemble du territoire national. Leur rôle s'internationalise aussi dans le cadre des engagements multinationaux aux côtés des autres forces sous-régionales, à la recherche et au maintien de la stabilité des Etats de l'Afrique centrale.

### 112. Historique de la gendarmerie mobile gabonaise

La création de la gendarmerie mobile gabonaise répond à la prise de conscience de l'Etat gabonais de disposer d'une force militaire. Une force militaire spécialisée dans le maintien et le rétablissement de l'ordre public sur l'ensemble du territoire national. Une composante militaire qui devait également prouver son professionnalisme dans la résolution des conflits transcontinentaux. Cette mission fondamentale venait à point nommé pour compléter l'action de la police nationale en la matière. Surtout qu'il fallait pour l'Etat gabonais, éviter l'emploi des autres forces armées gabonaises dans la gestion circonstancielle des troubles sociaux. Des forces armées gabonaises qui, assez souvent, violentaient excessivement les manifestants lors des troubles à l'ordre public. C'est ainsi qu'à la date du 09 février 1839<sup>3</sup>, une unité embryonnaire d'appellation « poste militaire mobile » avait vu le jour.



Figure : Poste mobile de gendarmerie nationale gabonaise <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Journal officiel du 1<sup>er</sup> juillet 1962 : Décret n°129/PR-DNFA du 18 mai 1962, relative à la participation des forces de défense et de sécurité nationales au maintien et au rétablissement de l'ordre.

<sup>3</sup> Source : Internet Wikipédia : Histoire du Gabon. Période à laquelle, les français étendirent leur influence sur le Gabon.

Ce poste militaire fut implanté à Kango dans l'estuaire du Komo. Mais la gendarmerie mobile gabonaise aura plus tard sa forme structurelle de Corps militaire actuel, qu'au lendemain de l'accession à l'indépendance du Gabon, le 17 août 1960. Cette initiative ingénieuse naîtra définitivement des accords de défense signés le 16 août 1961 entre Jean Foyer et Gabriel Léon MBA MINKO<sup>4</sup>.

Dans son aspect physique, la gendarmerie mobile gabonaise est reconnue par sa couleur jaune dorée qui traditionnellement, symbolise la puissance des « armes à pieds » pour se distinguer des unités qui n'utilisent exclusivement que des chevaux.

## **12. ORGANISATION ET MISSIONS DE LA GENDARMERIE MOBILE**

### **121- Organisation de la gendarmerie mobile gabonaise**

L'architecture<sup>5</sup> actuelle de la gendarmerie mobile gabonaise comporte principalement en son sein des entités organiques suivantes :

- un état-major ;
- un état-major adjoint ;
- un secrétariat de coordination ;
- un secrétariat ;
- des légions mobiles ;
- des groupements mobiles ;
- un groupement d'intervention rapide ;
- un groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale ;
- un groupement sécurité et honneur ;
- un groupement de police militaire ;
- des escadrons mobiles ;
- un escadron motocycliste ;
- des pelotons mobiles.

En effet, de la lecture faite de cette structure organique initiale, il est aujourd'hui impératif pour la haute hiérarchie de commandement de la gendarmerie nationale de la compléter par d'autres entités nouvelles afin de rendre plus dynamique et efficace, l'action de la gendarmerie mobile gabonaise.

---

<sup>4</sup> Journal officiel du 23 novembre 1960. Décret n°60-1231 du 23 novembre 1960, portant publication des accords particuliers conclus le 17 août 1960 entre le gouvernement de la république française représenté par *Jean Foyer* et le gouvernement de la république gabonaise représenté par *Gabriel Léon MBA MINKO*. Voir annexes bibliographiques.

<sup>5</sup> Journal officiel n°112 du 24 au 30 juin 2012 : Article 159 du chapitre 11 du Décret n°0195/PR/MDN du 22 mai 2012, portant réorganisation de la gendarmerie nationale.

## **122. Missions de la gendarmerie mobile gabonaise**

La gendarmerie mobile gabonaise a principalement pour mission<sup>6</sup> en plus de celle est liée au maintien et au rétablissement de l'ordre public :

- d'assurer la sécurité des hautes personnalités et des édifices publics ;
- de lutter contre le grand banditisme, en appui aux unités départementales ;
- d'assurer la défense opérationnelle du territoire ;
- de lutter contre le terrorisme ;
- de participer aux opérations de maintien de la paix.

Au regard donc de la complexité de ces missions, la gendarmerie mobile gabonaise a pris conscience de l'enjeu sécuritaire qui devient inévitablement un des plus grands défis des 21 siècles à surmonter, en raison des conflits ouverts et des malaises sociaux qui côtoient au quotidien le Gabon.

## **II - DIFFERENTES MENACES ET DIFFICULTES A LES CONTENIR**

### **21. INVENTAIRE DES MENACES ET LEURS CONSEQUENCES**

La menace est par définition, une parole ou un geste qui marque une hostilité. Elle peut également constituer un évènement que la société humaine doit constamment craindre en raison de la gravité de ses conséquences. Dans ce registre, quatre menaces distinctes ont affecté et sont susceptibles de fragiliser davantage la vie de la nation gabonaise. Parmi ces nombreuses crises, nous distinguons :

- les crises socio-politiques ;
- les migrations irrégulières ;
- la piraterie maritime ;
- le terrorisme sous sa forme apparente de la secte Boko Haram.

#### **211. Les crises socio-politiques**

Les crises socio-politiques qui surviennent dans les Etats, naissent presque souvent des divergences d'opinions internes communautaires. Dans de nombreux Etats, ces divergences d'opinions sont profitables parfois aux leaders politiques ou aux syndicalistes. Des leaders politiques ou syndicalistes qui haranguent de temps à autres les esprits épris de liberté pour davantage défendre leurs causes. Des causes qui malheureusement sont sources de nombreuses revendications et manifestations sociales assez souvent houleuses.

---

<sup>6</sup> Journal Officiel n°112 du 24 au 30 juin 2012 : Article 158 du Décret n°0195/PR/MDN du 22 mai 2012, portant réorganisation de la gendarmerie nationale.

C'est donc au cœur de cette mise en scène conflictuelle que la nation gabonaise a connu principalement deux crises socio-politiques, notamment :

### **La crise socio-politique des années 1960 à 1964**

Au moment de l'indépendance en 1960, deux grandes formations politiques cohabitaient. Il s'agissait du bloc démocratique gabonais et de l'union démocratique et socialiste gabonais<sup>7</sup>. Ce système pluraliste est resté en vigueur jusqu'en 1963. Mais le 18 février 1964, un désaccord naquit entre les deux formations politiques. Pour rétablir alors l'ordre, l'armée gabonaise interviendra par un coup d'état. Ce coup d'état fut mené par des jeunes officiers gabonais, formés à Saint Cyr en France. La France du général De Gaulle n'interviendra que quelques jours plus tard.



Figure : Officiers Français et Gabonais en 1959 <sup>8</sup>

### **▪ La crise socio-politique des années 1990 à nos jours**

En septembre 1989, Omar Bongo Ondimba a eu toutes les difficultés à étouffer l'ardeur de son opposition. De cette situation embarrassante, il échappera de justesse à deux coups d'état. Sous sa mandature, éclatèrent aussi de cruelles et violentes émeutes issues de la morosité des premières élections législatives multipartis tes de septembre – octobre 1990.



Figure : Crise électorale au Gabon <sup>8</sup>

<sup>7</sup> Source internet : Blog de koumba.manonga.over.bl. Création du Bloc Démocratique Gabonais(BDG) sous la fusion du Comité Mixte Gabonais (CMG) et du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) par Gabriel Léon MBA MINKO / Création de l'Union Démocratique et Sociale Gabonais (UDSG) par Jean Hilaire AUBAME et affilié aux indépendants

<sup>8</sup> Source internet : regardsurlafrique.com/coup-detat-de-1964-au-gabon du 9 septembre 2016.

<sup>9</sup> Source internet : afrique.lepoint/fr.ces-criises-post-electorales-qui-n-en-finissent-plus-de-ruiner-l-afrique du 6 septembre 2016.

Actuellement sous la gouvernance d'Ali Bongo Ondimba, le paysage socio-politique du pays souffre d'un malaise. Ce malaise est fondé sur la rancœur, la xénophobie et l'indifférence. Les discours se sont durcis les uns envers les autres, faisant paraître toutes sortes de frustrations. Cette situation n'a guère été suivie de résultats probants au lendemain des élections présidentielles du 27 août 2016.<sup>10</sup> Face à la persistance de cette crise, la population gabonaise reste aujourd'hui de plus en plus dubitative quant à l'avenir et au devenir de son pays.

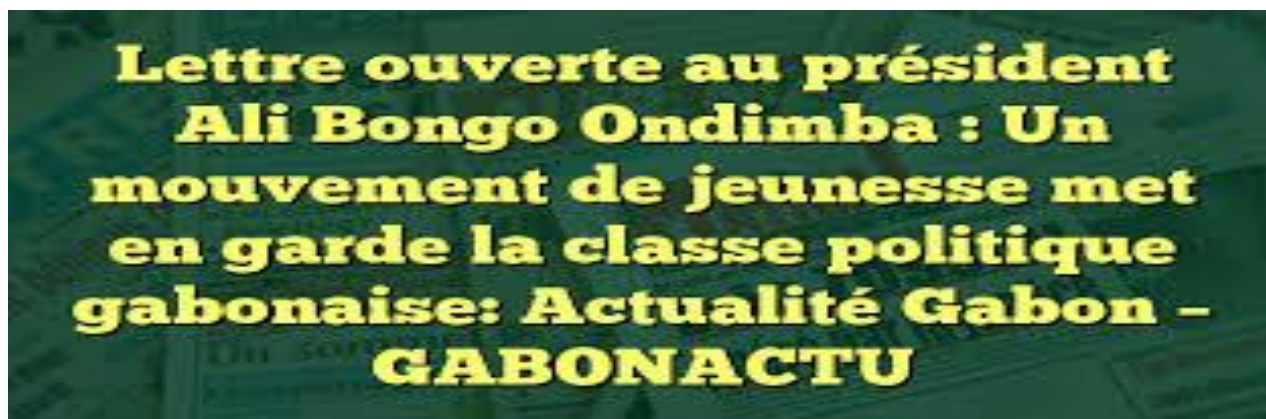


Figure : Des manœuvres politiciennes qui détruisent la cohésion sociale <sup>11</sup>

Ainsi et à l'évidence ce qu'il faut retenir face à toutes ces crises socio-politiques est que les unités de la gendarmerie mobile gabonaise ont parfois eu du mal à gérer l'ardeur des manifestants, faute d'une professionnalisation avérée.

## 212. Les migrations irrégulières

Les déplacements des populations à l'intérieur des continents sont les conséquences résultant des crises socio-politiques ou économiques. Cette situation inquiète la communauté sous-régionale africaine et particulièrement le peuple gabonais. Vers le Gabon, les flux migratoires irréguliers profitent généralement de la paupérisation d'un type d'individus. A leur profit, ces individus laissent exploiter continuellement les voies terrestres, maritimes, voire aériennes. En juin 2015, près de 428 clandestins de nationalités africaines (burkinabé, malien et nigérian surtout), ont été interceptés sur les plages de la capitale Libreville et ses environs, puis rapatriés dans leurs pays respectifs.<sup>12</sup>

Mais le phénomène persiste et les politiques mises en place par le gouvernement gabonais ne suffisent pas à contenir de manière maximale les quotas des clandestins.

<sup>10</sup> Source internet : Blog de koumba.manonga.over.bl. 27 août 2016 : Election présidentielle controversée d'Ali BONGO ONDIMBA, suivie des violentes émeutes sanglantes.

<sup>11</sup> Sources internet : Gabon Actus 27 août 2016. Le malaise du Gabon au lendemain des élections présidentielles de 2016.

<sup>12</sup> « Immigration clandestine : Rapatriement de 428 sans-papiers ». Publié par Griffin Ondo Nzuey dans SOCIETE sur mercredi 24 juin 2015. GABON REVIEW et RFI Publié le 27-04-2016 Modifié le 27-04-2016 à 22:57

Il en est de même pour la gendarmerie mobile gabonaise qui ne peut en faire face, à cause de l'amenuisement de ses méthodes et modes opératoires inappropriés.

### 213. La piraterie maritime

Les pirates ne se limitent plus aujourd'hui simplement aux seuls pillages des navires, mais ils attaquent aussi des petites villes côtières. Les archipels comme les Philippines ou l'Indonésie,<sup>13</sup> qui ne disposent pas des budgets nécessaires à l'entretien d'une marine et des forces de garde-côtes capables d'assurer la sûreté de leur domaine maritime, en sont victimes de ce phénomène.



Figure : Emblème des pirates<sup>14</sup>

Les difficultés économiques, la faiblesse de l'opposition et l'abondance des opportunités incitent souvent les populations côtières de ces contrées à renouer avec cette activité traditionnelle qu'est la piraterie maritime. La problématique de la sécurité maritime préoccupe de plus en plus l'ensemble des gouvernants africains. Cette question a d'ailleurs été au centre des débats à la conférence de Lomé au Togo tenue le 07 octobre 2016.<sup>15</sup> Au cours de cette rencontre continentale, les dirigeants africains ont réaffirmé leur volonté de faire de l'espace maritime du Golfe de Guinée, le levier du développement économique et social du continent.

Mais ce qu'il faut tout de même retenir est que, cette aire stratégique maritime aux multiples enjeux, demeure aujourd'hui, le théâtre de plusieurs menaces, car très riche en pétrole, minerais et bois. Les dernières statistiques publiées par le Bureau Maritime International situé à Londres, révèlent que, plus de cent deux (102) attaques de pirateries maritimes ont été comptabilisées dans le Golfe de Guinée au premier trimestre 2012.

<sup>13</sup> Sources : RFI Publié le 27-04-2016 Modifié le 27-04-2016 à 22:57

<sup>14</sup> Source internet : Focus sur Pluris Publications dans «Pavillon noir sur le Golfe de Guinée. 14 juillet 2015. Emmanuel Brousse. En effet et selon lui, au large des côtes d'Afrique équatoriale, la piraterie prospère, dopée par les exploitations de pétrole et l'impuissance des Etats riverains.

<sup>15</sup> AFP du 8/10/2016 : Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères du Togo. Selon lui, les pays africains doivent travailler ensemble et se doter d'un véritable financement pour combattre la piraterie ou la pêche illégale dans le golfe de Guinée.

De même dans la nuit du 14 au 15 juillet 2013, un bateau battant pavillon maltais, fut attaqué par des pirates, au large des côtes du Gabon. Le *Cotton* dont les soutes étaient pleines de carburant, aurait été forcé de faire route vers le Nigéria avec vingt-quatre (24) membres d'équipage.



Figure : Aire géographique du Golfe de Guinée dont le Gabon est enfoncé dans sa corne <sup>16</sup>



Figure : Cap Lopez, Terminale pétrolier de Total Gabon <sup>17</sup>

Selon un communiqué du gouvernement gabonais, le navire avait été pris d'assaut nuitamment au large de Cap Lopez, <sup>16</sup> des sites qui sont très proches de Port Gentil, la capitale économique du Gabon.

<sup>16</sup> Source : Google Map. Présentation physique du Golfe de Guinée. Espace maritime qui s'étend du Sénégal vers l'Afrique du Sud, avec une superficie moyenne de 5700km<sup>2</sup> et compte près de 19 pays.

<sup>17</sup> Internet Wikipédia : Le Cap Lopez est situé à la pointe de l'île Mandji, dans le delta de l'Ogooué, au Gabon. Il s'avance dans l'océan Atlantique et c'est le point le plus occidental de la côte gabonaise et la limite méridionale du golfe du Biafra et une limite méridionale souvent attribuée au golfe de Guinée. C'est le plus grand terminal pétrolier du Gabon se trouvant à l'est de la pointe, à 17 km de Port-Gentil

L'occasion a été donc favorable, pour les participants à cette rencontre panafricaine de Lomé, de pouvoir prendre des mesures sévères de protection, dans l'intérêt de la sécurisation du Golfe de Guinée. D'ailleurs, pour la circonstance, il faut retenir que dans le cadre des pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Gabon est le premier Etat initiateur de la mise en place d'un dispositif sécuritaire et de surveillance des frontières maritimes. Ce dispositif de sécurisation a pour but de protéger la zone exclusive économique maritime « D ». Celle-ci est située au nord du Golfe de Guinée et totalement enfouie dans sa corne.



Figure : Zone exclusive économique (ZEE) « D »<sup>18</sup>

Depuis le 07 mai 2009, des patrouilleurs composés des militaires de la gendarmerie mobile gabonaise et ceux du groupement maritime de la gendarmerie nationale sont en œuvre. Ils participent conjointement à ceux de la Guinée Equatoriale, au déploiement des unités de surveillance dans cette zone, quand bien même des moyens de mise en œuvre restent encore insuffisants.

#### 214. Le terrorisme sous sa forme apparente de Boko Haram

Il est bien vrai que des divergences d'approches existent dans la définition du terrorisme. Mais le terrorisme sous ses formes diverses, se considère comme l'emploi systématique de la violence dans un but politique. Ses actions illégales ressortent du domaine passionnel. Ses modes d'actions sont préalablement raisonnés et prévus. C'est à partir de cette lecture que des vendeurs d'idéologie et de violences, comme le mouvement extrémiste et insurrectionnel religieux Boko Haram, se distinguent au quotidien.

<sup>18</sup> Sources publiées : Info Gabon 13 mai 2013. Signature du nouvel accord dans le cadre du nouveau plan stratégique dénommé « Gabon Bleu », pour une meilleure gouvernance des pêches, de la protection des ressources halieutiques et du contrôle des eaux territoriales gabonaises dans la zone exclusive économique « D ».

Des présomptions assez fortes étayent discrètement l'approche probable et progressive de cette secte aux limites frontalières du Gabon. En 2015, un signal fort avait déjà interpellé les ministres gabonais de l'intérieur et de la défense nationale sur l'effectivité de crimes meurtriers observés à Bitam, la capitale départementale de la province du Woleu-N'tem<sup>19</sup>. Cette province septentrionale qui juxtapose ses limites frontalières avec les pays frères du Cameroun et de la Guinée Equatoriale, est sensée recevoir dans ci peu, les manifestations footballistiques de la coupe africaine des nations à partir du 14 janvier 2017.

Malheureusement, la professionnalisation de la gendarmerie mobile gabonaise dans cette partie du territoire national fait paraître de faiblesse, faute de la présence effective d'une unité opérationnelle appropriée pour agir en temps prématuré contre les actions subversives.

## **22. DIFFICULTES DE CONTENIR LES MENACES**

La gendarmerie mobile gabonaise se trouve aujourd'hui dans une certaine difficulté de pouvoir contenir les différentes menaces qui ne cessent de peser sur le territoire national. Les difficultés observées résultent dans l'organisation interne de ce corps militaire, de l'absence d'un centre de planification et de conduite des opérations. Un centre de planification opérationnelle qui soit capable de mener des études de faisabilité et de traduire des modes opératoires pour entraver, dans le temps et dans l'espace, les actions nuisibles. Ces difficultés sont également liées au manque de formation de l'ensemble du personnel de la gendarmerie mobile gabonaise sur l'évolution, l'articulation et les tactiques pernicieuses de ces différentes formes de menaces. Ces difficultés proviennent également de l'indisponibilité des moyens matériels modernes d'intervention, adéquats et mieux adaptés aux standards internationaux, pour faire face aux nouvelles menaces.

### **221. L'absence de centre de planification et des opérations**

L'architecture pyramidale de la gendarmerie mobile gabonaise ne comporte pas de cellule de planification opérationnelle. Ce qui malheureusement laisse apparaître un manque de réalisme ou de préparation instructive et constructive dans l'exécution des missions. L'absence d'une préparation instructive et constructive offre très souvent des opportunités hâtives d'exécution ou d'indépendance d'exécution des missions. Ces missions dont les résultats assez souvent mitigés, réduisent la confiance du plus grand nombre des Gabonais. La gendarmerie mobile gabonaise est aujourd'hui en quête de nouvelles approches opérationnelles.

---

<sup>19</sup> Encarta 2009 Géographie du Gabon : Le Woleu-N'tem est l'une des neuf provinces situé au Nord du Gabon. Son chef-lieu est Oyem. Région peu industrialisée qui produit du cacao et du caoutchouc, les cultures vivrières et la chasse en forêt, fournissant encore une bonne partie de l'alimentation des populations locales. La forêt équatoriale occupe l'essentiel du territoire de cette région, ce qui a facilité la création du parc national de Minkébé, site orpailleuse qui regroupe une diversité humaine et des actions subversives.

Ces approches opérationnelles sont indispensables pour la neutralisation de toutes formes de nouvelles menaces. Ces nouvelles formes de menaces définies plus haut, constituent aujourd'hui un handicap à la préservation des équilibres géo-politiques et socio-économiques du Gabon. Ce handicap ne facilite non plus une meilleure solidification du tissu relationnel national et diplomatique. Ces nouvelles approches opérationnelles doivent nécessairement permettre à cette subdivision de la gendarmerie nationale de produire une élévation d'efficacité.

Elever une efficacité, c'est permettre à ce corps militaire de se confronter sans doute à une nécessité de réformer ses méthodes.<sup>20</sup> Ces méthodes sont préalablement définies et traduites en ordres opératoires, suffisamment étudiées pour être soigneusement appliquées sur le théâtre des opérations. Judicieusement appliquées, elles doivent offrir des garanties pour maintenir au mieux, la défense et la sécurité intérieure de la nation gabonaise. Le Gabon est une nation qui fait l'objet de convoitise, car au cœur d'une intégration sous régionale, elle promeut une promotion des valeurs étatiques. Ce besoin de recherche et de réforme méthodiques doit devenir défi pour l'Etat-major de la gendarmerie mobile gabonaise : celui d'apporter des répliques crédibles aux nouvelles menaces.

L'explosion des violentes émeutes nées des élections du 27 août 2016 offrent aujourd'hui un champ de réflexions. Ces réflexions portent sur la nécessité de disposer d'un centre de planification et de la conduite des opérations, en vue de relever et surtout d'optimiser le professionnalisme opératoire de la gendarmerie mobile gabonaise. Ce professionnalisme opératoire demeurera dans un proche avenir, un moteur de réussite dans sa mission fondamentale de préservation de la sécurité des points sensibles, de garant de l'intérêt de l'Etat et de la quiétude des citoyens.

## **222. Le manque de formation du personnel de la gendarmerie mobile gabonaise**

Le personnel de la gendarmerie mobile gabonaise n'est pas assez formé au rudiment de son métier pour répondre aisément aux servitudes qui sont les siens. Au-delà de la formation initiale en la matière, dispensée dans les écoles de formation, la gendarmerie mobile gabonaise ne dispose pas aujourd'hui de centre de formation adapté au métier du maintien de l'ordre et de la gestion des menaces. De même, il est constaté que très souvent, dans les sections élémentaires, le professionnalisme du personnel n'est malheureusement pas suivi, faute d'un optimisme avéré et de l'inertie affichée par certains responsables à ne pouvoir s'imposer une véritable motivation pour la recherche des aptitudes réelles. Cet aspect comportemental est visiblement noté en amont comme en aval chez tout le personnel de tout grade à de différence près.

<sup>20</sup> Dictionnaire *Larousse* : Stratégiquement une méthode définit comme un ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles et de manœuvres, en vue d'atteindre un but précis.

Ce sont là des attitudes individuelles qui apparaissent et s'éloignent continuellement des règles déontologiques contenues dans le service intérieur de la gendarmerie nationale gabonaise.<sup>21</sup> Cette tendance à la démotivation se traduit inéluctablement sur le terrain, par une opacité évidente dans la conduite des opérations et l'accomplissement inefficaces des missions, car celle-ci est liée essentiellement au comportement indigne des gendarmes dont les signes d'isolement, de fatigue et de désorientation sont visiblement remarqués dans l'exécution quotidienne des servitudes. Conséquence, cela donne, si ce n'est une insatisfaction du moins, des résultats symboliques qui fragilisent presque en tout temps l'estime de la population gabonaise.

### **223. L'indisponibilité des moyens d'intervention**

Le rapport financier de 2016 qui dessine le tableau récapitulatif de la répartition du budget par missions et par programmes, donne l'esquisse des détails sur l'évaluation des dépenses au sein du ministère de la Défense nationale. En effet, ce rapport financier indique clairement que le budget alloué à ce département ministériel d'un montant annuel est d'environ 123 milliards de francs CFA. Ce budget demeure très nettement insuffisant, pour répondre exponentiellement à la diversité des besoins exprimés par les autres formations militaires non intéressées principalement au maintien de l'ordre public : Forces armées gabonaise, Garde républicaine, Génie militaire et la Direction générale de service de santé militaire.

Cette situation handicape donc la gendarmerie mobile gabonaise, car à elle seule, elle ne peut aucunement disposer des moyens d'intervention suffisamment conséquents pour accomplir convenablement ses missions régaliennes. Or, le paysage géo-politique et social, nourrit aujourd'hui des soubresauts, à l'intérieur, voire aux abords du périmètre géographique du pays. Dans cette lecture, les autorités gouvernementales gabonaises et les échelons de commandement de la gendarmerie nationale sont donc vivement interpellés en la matière, pour que la gendarmerie mobile gabonaise puisse accomplir convenablement sa lourde mission militaire qui est celle de la défense et la sécurité nationale.

## **III - SCHEMA NATIONAL D'INTERVENTION**

### **31. RESTRUCTURATION DE LA GENDARMERIE MOBILE GABONAISE**

La gendarmerie mobile gabonaise a besoin aujourd'hui d'une réforme structurelle. Cette nouvelle restructuration vient renforcer la première toile organique.

---

<sup>21</sup> Service Intérieur gendarmerie. Article 41 du décret n°239/PM du 15 décembre 1960. Cet article stipule que « le service de la gendarmerie est basé sur la connaissance que son personnel doit avoir... ».

Le but recherché est de pouvoir être en mesure de lui redonner des chances de conserver son caractère opérationnel et tactique. Cette structuration organique prendra désormais en compte cinq directions, notamment :<sup>22</sup>

- la direction de la planification et de la programmation ;
- la direction à la conduite et à la préparation opérationnelle ;
- la direction d'exploitation du renseignement et des transmissions ;
- la direction de ressources humaines ;
- la direction de la logistique.

### **311. la direction de la planification et programmation**

La direction de la planification et de la programmation a pour objectif de programmer l'ensemble des activités de l'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise. La projection des unités de cette subdivision d'arme sur le théâtre des opérations doit se faire désormais avec beaucoup plus de réalisme, de préparation instructive et constructive. L'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise pourra convenablement suivre l'actualisation de ses unités sur le terrain.

Ainsi, les documents à rédiger et nécessaires pour le fonctionnement de cette direction sont :

- le DEPAGM (directive pour l'élaboration des activités de la gendarmerie mobile) ;
- le DGPA (document général de programmation des activités de la gendarmerie mobile) ;
- le DQPG (document quinquennal de programmation général).

En outre cette direction aura pour prérogatives, de désigner aussi les unités opérationnelles, les tours d'alerte, les exercices et les activités diverses de toutes les unités de la gendarmerie mobile, implantées sur l'ensemble du territoire national. Elle pourra également programmer l'emploi de l'ensemble des moyens d'entraînement et participer à la programmation des moyens spécialisés d'instruction, de suivre la capacité et la disponibilité opérationnelle. Elle pourra également remonter la synthèse de la disponibilité des unités de la gendarmerie mobile gabonaise.

Toutefois, cette direction doit aussi pouvoir préparer les études de planification de la gendarmerie mobile gabonaise en matière de défense et de sécurité nationales pour le compte de la gendarmerie nationale.

### **312. La direction à la conduite et à la préparation opérationnelle**

La direction à la conduite et à la préparation opérationnelle a pour objectif de permettre à l'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise d'avoir une idée précise sur le contenu de la préparation

---

<sup>22</sup> Sources informatisées : Référentiel documentaire Ecole d'Etat-major de Libreville (EEML) 2009, dans Organisation des Forces. Mémento du Commandement de la force d'action terrestre (CFAT).

opérationnelle, la coordination, le contrôle et la cohésion de l'ensemble des activités des unités de la gendarmerie mobile gabonaise sur le sol national. Cette direction devra pouvoir désormais apporter son expertise pour :

- concevoir, actualiser et rédiger les directives de préparation opérationnelle (DPO) ;
- définir les modalités d'entraînement et de rédiger la politique de tir inter unités ;
- définir et conduire les RETEX<sup>23</sup> et de proposer les mesures correctives de l'ensemble des unités de la gendarmerie mobile ;
- définir et organiser la participation des unités mobiles aux exercices nationaux inter forces du Gabon ;
- définir et organiser en temps réel, les mises en condition avant projection (MCP) des unités et des individuels ;
- participer à l'élaboration et au développement des outils d'analyse opérationnelle ou de simulation ;
- construire et gérer également le budget dédié à la préparation opérationnelle des unités de la gendarmerie mobile gabonaise.

### **313. la direction d'exploitation du renseignement et des transmissions**

La nouvelle direction d'exploitation du renseignement et des transmissions aura une mission fondamentale, telle qu'elle a été précisée dans le contenu de la réglementation du service de la gendarmerie nationale en Afrique Equatoriale Française.<sup>24</sup> La direction d'exploitation du renseignement et des transmissions nouvellement créée, aura pour objectif de permettre à l'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise, de disposer et de transmettre des informations utiles intéressant l'ordre public et la sûreté générale, en temps réel, pour le bon fonctionnement du service. Cette direction doit, en liaison avec les stations radio implantées dans l'ensemble des unités mobiles à l'échelle nationale :

- s'assurer en tant que tête de chaîne de l'exploitation, de la fourniture du renseignement documentaire au profit des unités de la gendarmerie mobile gabonaise engagées ou susceptibles de l'être, ainsi que des individuels. Dans ce cas, elle recueille, exploite et diffuse la documentation à caractère de renseignement provenant principalement des théâtres des opérations ou de l'ensemble des unités de la gendarmerie mobile gabonaise ;
- contribuer réellement à l'adaptation, à l'emploi des antennes dépendantes de l'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise ;

---

<sup>23</sup> RETEX. Expression utilisé dans le langage militaire qui veut dire retour d'expérience.

<sup>24</sup> Publication : Aliéna (b) de la circulaire n°661/APAG du 27 juillet 1956. Cette circulaire porte réglementation du service de la gendarmerie nationale en Afrique Equatoriale Française sur l'exploitation du renseignement en territoire gabonais par les unités de la gendarmerie nationale.

- enfin, cette direction doit participer au processus de planification en présentant la situation et la menace en cours. Dans ce cas, elle constitue en outre un pôle d'expertise en matière de méthodes d'exploitation liées à la fonction renseignement et de système d'aides associées.

Ainsi, le schéma ci-dessous voudrait donner des explications sur le procédé et la procédure de l'exploitation et de la transmission du renseignement, ainsi que de toutes les informations utiles qui doivent être fournies par les unités de la gendarmerie mobile gabonaise. Ce modèle doit être appliqué pour que le service de la gendarmerie mobile gabonaise se fasse sans écueils.

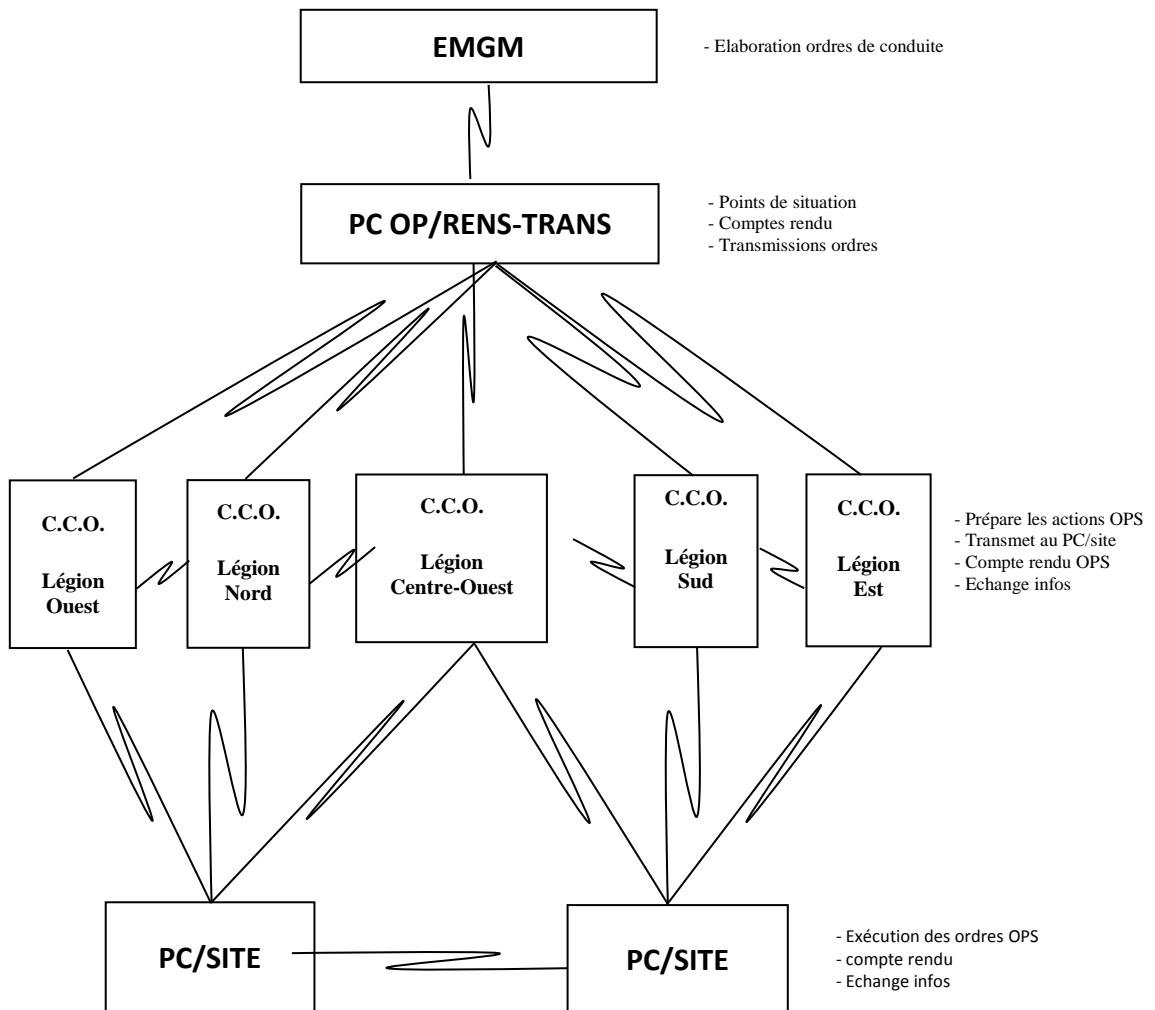


Figure : Modèle de schéma d'un réseau d'exploitation du renseignement et de transmission à adapter par la chaîne de commandement des unités la gendarmerie mobile.<sup>25</sup>

### 314. La direction de ressources humaines

Des sources historiques,<sup>26</sup> l'existence de cette direction au sein de l'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise est impérative. Cette direction vient combler le vide constaté au niveau de l'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise, d'avoir une idée réelle sur la mobilité de son personnel.

<sup>25</sup> Dessin de l'auteur.

<sup>26</sup> Journal officiel du 15 janvier 1961. Décret n°238/PM du 15 décembre 1960, portant organisation, administration et service de la gendarmerie nationale.

Cette direction aura donc pour missions :

- d'administrer et de gérer le personnel militaire ;
- d'assurer la liaison avec la direction centrale de la gendarmerie nationale pour le suivi des dossiers relatifs à la solde et aux déménagements du personnel ;
- d'établir la situation quantitative et qualitative des effectifs de la gendarmerie mobile ;
- de tenir à jour la base des données des renseignements individuels du personnel ;
- d'organiser la préparation aux examens et concours du personnel ;
- de suivre également les spécialités sensibles des modules projetés, en liaison avec les experts de l'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise ;
- de constituer des réservoirs complémentaires opérationnels en vue de l'entraînement et la projection des différentes unités et des individuels dans les PC opérationnels inter forces.

### **315. La direction de la logistique**

Cette direction a pour objectif d'élaborer en temps de paix comme en temps de crise dans le volet soutien logistique voire médicale, des travaux de planification liés aux opérations réelles sur le terrain. Elle doit en outre :

- s'investir dans la montée en puissance des unités de la gendarmerie mobile gabonaise ;
- en même de piloter la préparation des matériels et équipements des unités et du personnel de la gendarmerie mobile gabonaise ;
- assurer le respect tactique/logistique des travaux de plani-programmation au titre de la responsabilité opérationnelle de l'ensemble des unités mobiles ;
- participer aux travaux relatifs à l'évolution des dispositifs logistiques des unités dans l'exécution de leurs missions régaliennes.

Toutefois, cette direction doit se prononcer pour la mise en place d'une cellule médicale au profit des unités mobiles, quelle que soit la situation opérationnelle. Cette direction est en droit de faciliter l'identification du personnel logisticien à déployer dans les unités, pour la maintenance des moyens roulants, des matériels et équipements de maintien de l'ordre.

Cette direction doit aussi contribuer à l'approvisionnement en armement et munitions des cellules logistiques des unités de la gendarmerie mobile gabonaise sur l'ensemble du territoire national. Elle doit participer autant que possible aux travaux et aux études relatives à la logistique et aux mouvements opérationnels. Elle doit être capable de fournir l'expertise dans tous les domaines de la logistique au profit de l'état-major de la gendarmerie mobile gabonaise. Le schéma ci-dessous présente l'esquisse du nouvel organigramme<sup>27</sup> de la gendarmerie mobile gabonaise.

---

<sup>27</sup> Journal officiel du 15 janvier 1961. Décret n°238/PM du 15 décembre 1960, portant organisation, administration et service de la gendarmerie nationale

Cet organigramme comporte des directions définies plus haut et qui apporteront une plus-value dans le fonctionnement régulier de la gendarmerie mobile gabonaise.

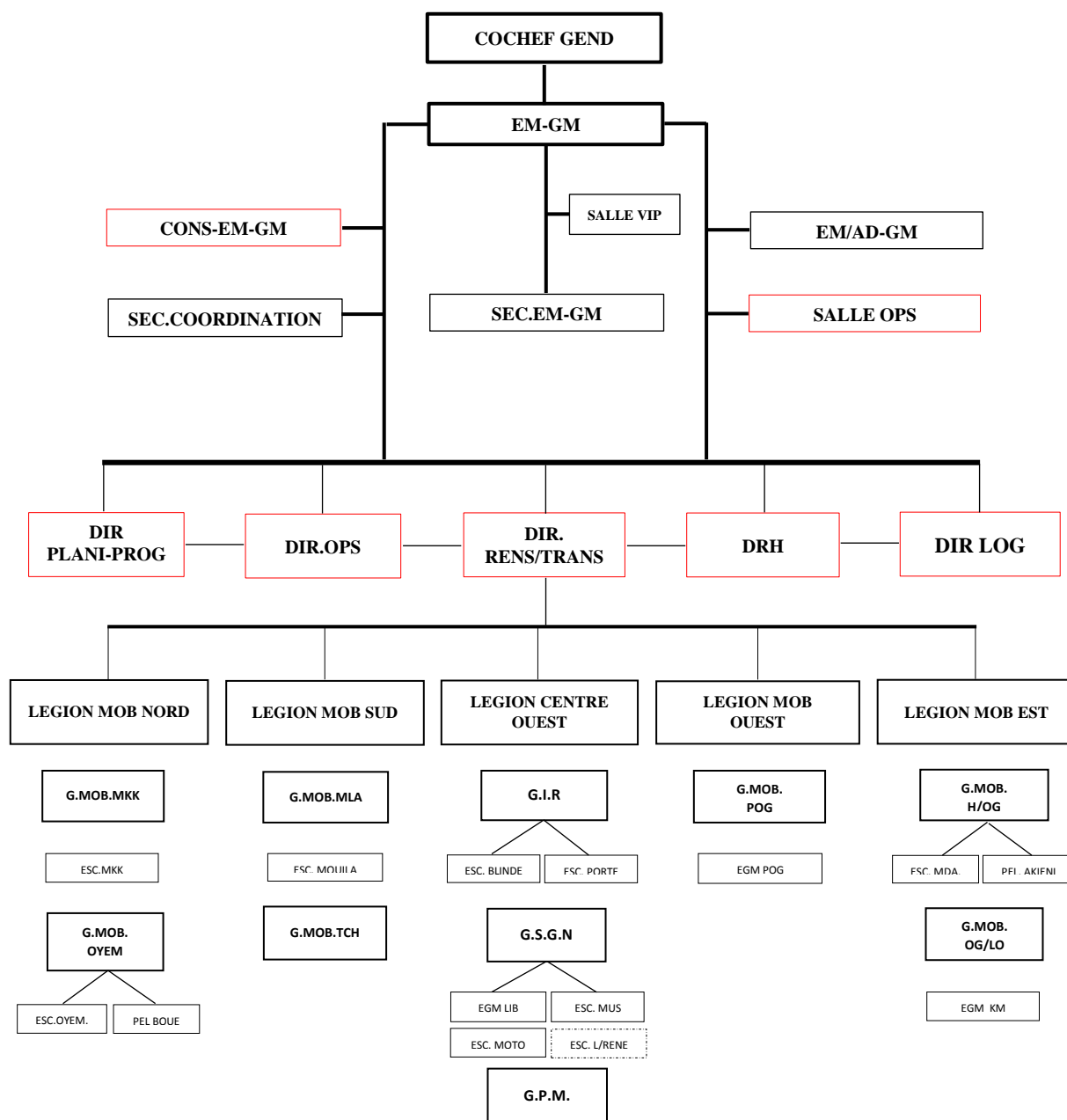


Figure : Modèle du nouvel organigramme de la gendarmerie mobile gabonaise à adopter <sup>28</sup>

## 32. LA GARNISON DE GENDARMERIE MOBILE ET LES STADES D'ALERTE

### 321. De la définition et de la discipline de la garnison de la gendarmerie mobile

Par définition, la garnison de la gendarmerie mobile gabonaise est une aire géographique à l'intérieur de laquelle sont implantés les établissements, les postes de commandement et les unités mobiles, pour accomplir les missions de défense et de sécurité nationale. Cette aire géographique correspond au découpage administratif d'une province ou d'une région.

<sup>28</sup>. Dessin de l'auteur

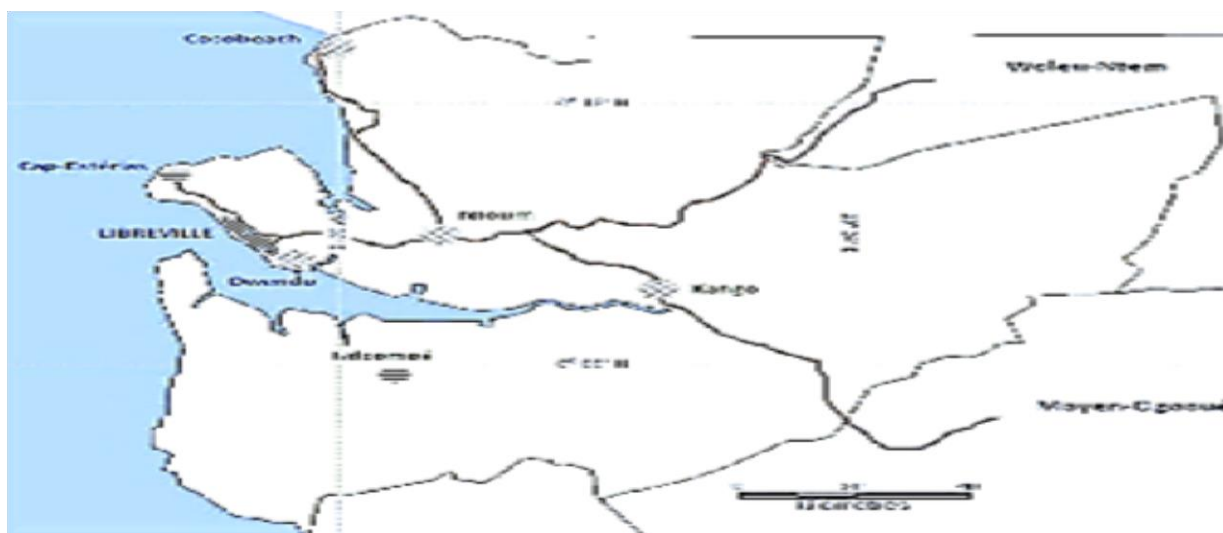


Figure : Carte de la province de l'Estuaire du Gabon<sup>29</sup>

Cependant, le fonctionnement d'une garnison tient compte des règles de discipline générale tel que les textes règlementaires le stipulent : « *L'amélioration de l'image de marque des Forces de Défense et de Sécurité notamment dans le domaine de la discipline militaire, assujettit les membres des forces de défense et de sécurité à une obéissance de l'éthique, à une canalisation des comportements et à une probité morale...* ».<sup>30</sup>

Ainsi, les manquements d'une culture de respect, l'insuffisance dans le savoir-être du personnel de la gendarmerie mobile gabonaise, sont toujours synonymes de la déperdition de l'image de cette subdivision d'arme. Ces manquements sont intimement ou singulièrement liés à l'éducation individuelle, à un encadrement insuffisant ou à une inconduite personnelle du militaire.

Ces manquements imposent au gendarme de se comporter de manière inappropriée. A cet effet, il est donc impératif que les militaires de la gendarmerie mobile, dans l'exécution de leurs missions quotidiennes, soient tenus au respect des valeurs humaines et professionnelles. Le respect des règles de discipline, doit être une des conditions nécessaires qui apporte une cohésion d'attitude, prévient les dérives et finalement grandit l'image de marque de la force.

### **322. Des stades d'alerte**

Les stades d'alerte sont les différents niveaux des signaux qui préviennent l'imminence d'un danger et incitent à prendre des mesures de sécurité. Trois caractéristiques de niveau d'alerte se distinguent, notamment :

<sup>29</sup> Source : Google Map. Découpage limitrophe de la province de l'Estuaire du Gabon avec pour capitale Libreville, correspondant à une garnison militaire de la gendarmerie nationale.

<sup>30</sup> Publication administrative : Section 2 en l'article 11, du décret n° 0180/PR/MDN du 10 mai 2012, portant réorganisation du gouvernorat militaire de la place de Libreville.

**Alerte 1 :** De couleur verte, elle explique une situation habituelle sans tension majeure. Ce premier niveau d’alerte demande une vigilance régulée à la base et un dispositif de surveillance réduit. Elle implique une mission de protection normale des biens et des personnes. Dans ce contexte, seules les forces de première catégorie, notamment de la gendarmerie mobile qui peut intervenir seule.

**Alerte 2 :** De couleur orange forte, ce deuxième niveau d’alerte indique que les services de renseignement compétents décèlent une présomption d’un péril plus fort pouvant entraîner des dommages corporels ou matériels plus lourds. Dans ce cas, les forces de première catégorie notamment la gendarmerie mobile doit élever le niveau de vigilance dans l’exécution de son service.

**Alerte 3 :** De couleur rouge, ce troisième niveau d’alerte révèle qu’une attaque sanglante est susceptible de se produire avec pour objectif la destruction des édifices, la perte en vie humaine ou l’utilisation d’un instrument d’anéantissement. Les unités de la gendarmerie mobile gabonaise doivent maximiser leur vigilance et mettre en pratique dans la stricte rigueur, les modes opératoires consignés dans le schéma opérationnel de défense et de sécurisation pour l’ensemble du territoire national

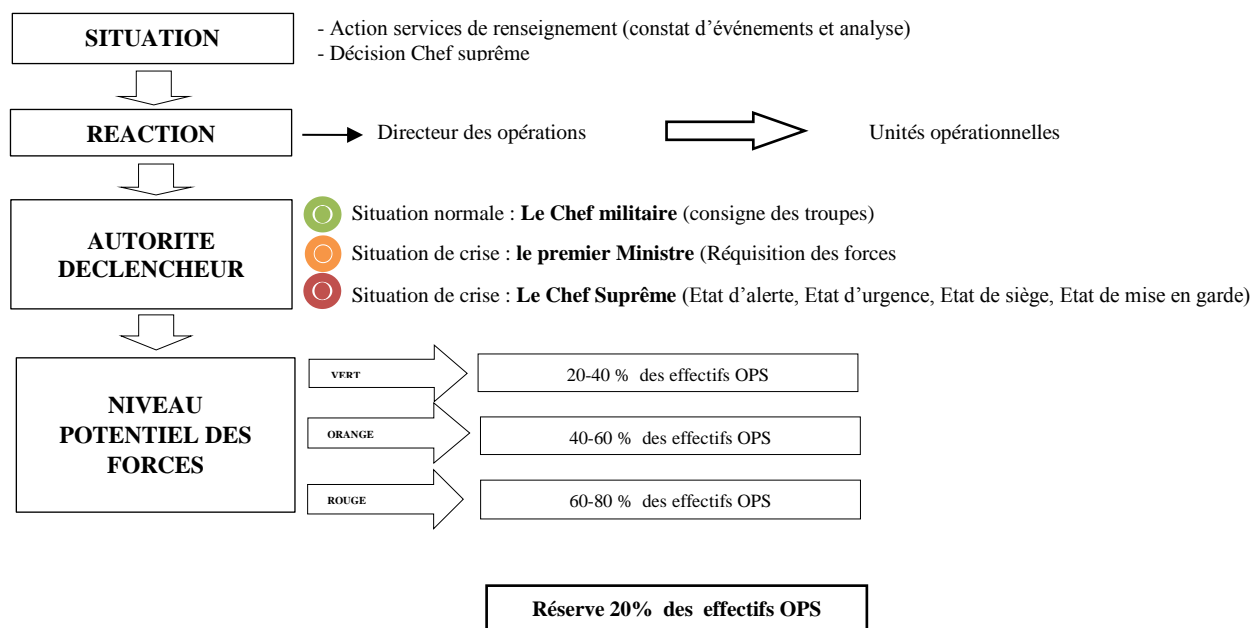


Figure : Schéma à titre indicatif du déclenchement d'une alerte en cas d'événements de nature à perturber l'ordre public.<sup>31</sup>

<sup>31</sup> Dessin de l'auteur.

### 33. POINTS SENSIBLES ET SCHEMA OPERATIONNEL DE LIBREVILLE

#### 331- Etude des points sensibles de Libreville et ses environs

Libreville et ses environs est une représentation schématique. Cette étude des points sensibles porterait également sur les points vulnérables et névralgiques, repérables sur l'ensemble du territoire national gabonais. Ils concernent :

- toutes les infrastructures techniques à but de produire une énergie vitale ;
- tous les sites de télécommunication ;
- toutes les voies de transfert ou de transport ;
- tous les édifices institutionnels et casernes de gendarmerie.

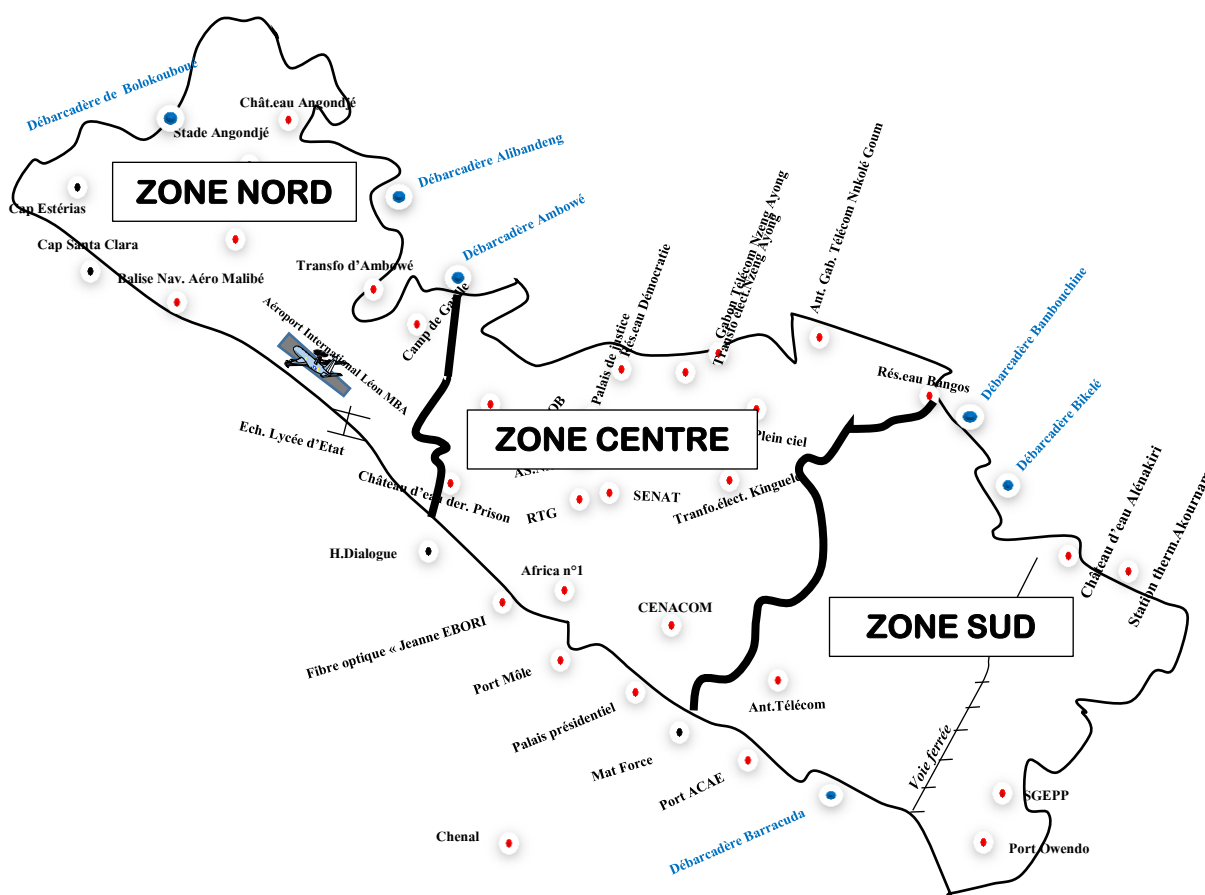


Figure : Représentation cartographique des points sensibles et vulnérables de Libreville et ses environs <sup>32</sup>

<sup>32</sup> Dessin de l'auteur.

### 332. Schéma opérationnel de Libreville et ses environs

Ce schéma opérationnel développe des mécanismes opérationnels et, mis à la disposition de la gendarmerie mobile gabonaise pour la capitale Libreville et ses environs, peut être appliqué à l'échelle nationale. Ce schéma opérationnel à caractère stratégique regroupe un ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles et de manœuvres nécessaires. Les mécanismes opérationnels qui sont définis dans ce schéma en terme de modes d'actions sont indispensables et plus utiles pour la neutralisation des éventuelles menaces dès leur survenance. Les unités de la gendarmerie mobile gabonaise devraient les en approprier pour :

- mieux gérer les comportements des foules en cas de désordre sur la voie publique ;
- mieux assurer la protection des édifices institutionnels et casernes de gendarmerie ;
- mieux assurer la sécurité des points vitaux ;
- mieux assurer le service de police et de contrôle routier.

#### ▪ La gestion de la mobilité des foules

Le dispositif de la gendarmerie mobile gabonaise sur le théâtre des opérations ne peut être efficace que si préalablement une étude minutieuse de toutes les rocade et pénétrantes qui se relie à un axe principal soient pris en compte. De même il est aussi judicieux de faire une étude préalable des cas pour définir le gabarit général applicable à chaque situation liée au maintien et au rétablissement de l'ordre. Cette prise en compte facilitera l'emploi des unités mobiles sur le terrain et de l'usage des modes d'action inhérentes au maintien et au rétablissement de l'ordre. Cette prise en compte facilitera aussi l'évacuation des foules ou leur possible orientation vers des milieux divers.

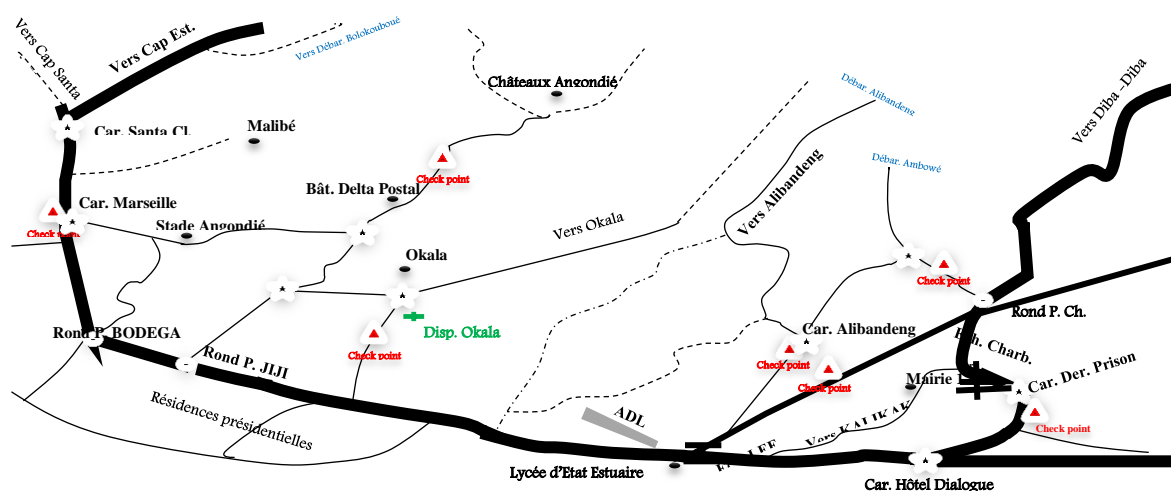


Figure : Modèle de disposition d'un dispositif gendarmerie en forme de check point dans la zone nord de Libreville et de ses environs.<sup>33</sup>

<sup>33</sup> Dessin de l'auteur.

### ▪ **La protection des édifices institutionnels et casernes de gendarmerie**

Les bâtiments institutionnels, les établissements financiers et les camps de gendarmerie sur l'étendue du territoire national gabonais n'offrent pas de garanties sécuritaires suffisantes. Ces édifices institutionnels et militaires qui sont implantés dans les zones de responsabilités, sont à charge des centres de commandement opérationnel. Leur protection relève donc de la gendarmerie mobile gabonaise suivant les dispositions légales,<sup>34</sup> en raison :

- de leur perméabilité ;
- de l'insuffisance de surveillance ;
- de l'inattention sur ces points névralgiques.

### ▪ **La sécurisation des points vitaux**

Les infrastructures de desserte d'eau et d'électricité, de télécommunication, les grands centres de divertissement et de consommation, etc. nécessitent une double vigilance, car elles sont au cœur de l'existence humaine. Une rupture de desserte en eau, une contamination ou un risque d'intrusion par des volontés malveillantes dans ces milieux, peut affecter gravement la société gabonaise. A cause de leur sensibilité très élevée, les unités de la gendarmerie mobile gabonaise doivent :

- optimiser la surveillance des voies d'accès ;
- procéder à l'identification stricte des personnes habilitées ;
- doubler de vigilance sur la turbine d'alimentation électrique et d'eau, ainsi que de tous les produits de consommation.

### ▪ **Le service de contrôle route**

Le service de contrôle route relève du domaine de la police administrative. Elle a un caractère essentiellement préventif et a pour but d'empêcher les actes délictueux que la police judiciaire réprime. Cette mission est prescrite exclusivement aux unités départementales. Les unités mobiles ne l'exercent qu'exceptionnellement, soit en renfort à la gendarmerie départementale, ou à l'occasion d'une crise sociétale. Dans ce contexte, les unités de la gendarmerie mobile gabonaise procèdent à deux dispositifs de contrôle, qui doivent désormais être adaptés, à savoir :

- *le crossing point*. Il s'agit d'un poste de contrôle permanent disposé entre deux zones et situé sur la ligne de contact.
- *le check point*. Il s'agit d'un point de contrôle temporaire installé sur un axe.

---

<sup>34</sup> Publication gendarmerie : Décret n°1529/PR du 3 décembre 1982, portant la participation des forces de défense et de sécurité nationale au maintien et rétablissement de l'ordre.

Dans ces conditions, les unités de la gendarmerie mobile gabonaise procèdent exclusivement :

- au filtrage (Carte grise valide, chauffeur habilité) ;
- à la fouille (Extraire objets dangereux ou armes) ;
- à l'identification des individus (Signe corporel, réaction, agressivité) ;
- à la saisie objets illégaux ou dangereux ;
- à l'interpellation des suspects et potentiels.

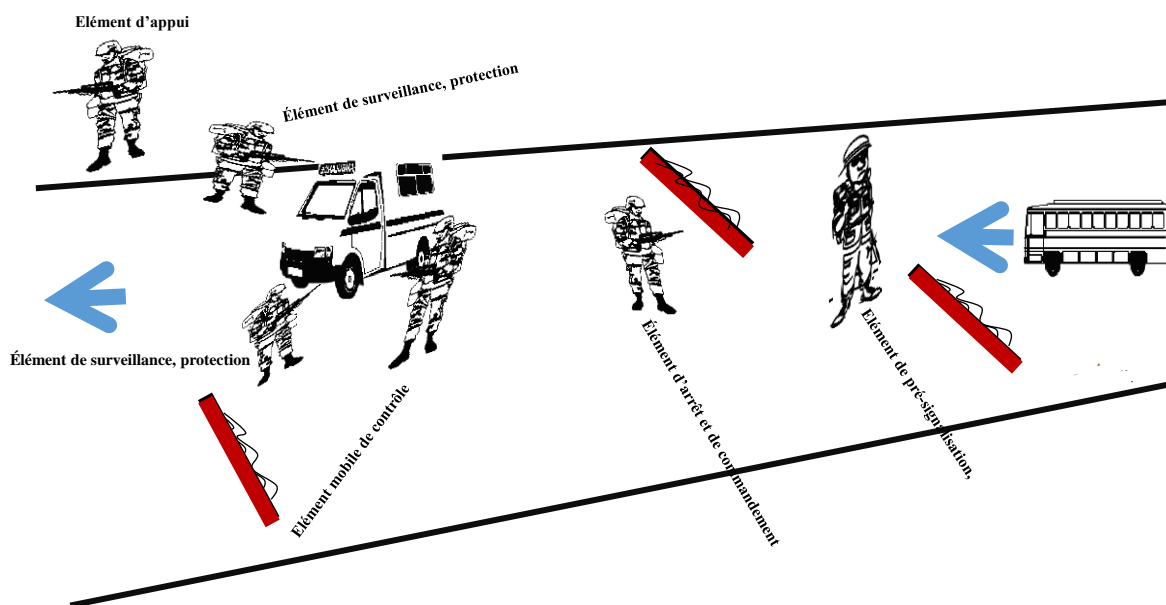


Figure : Modèle d'un dispositif de contrôle routier à observer par les personnels de la gendarmerie mobile. <sup>35</sup>

#### ▪ La gestion des zones criminogènes de Libreville

Le souci sécuritaire dans Libreville et sa garnison, garde un objectif appuyé sur la sécurité des populations. Le descriptif cartographique de Libreville en zones criminogènes permet d'orienter les actions des unités anti gangs de la gendarmerie mobile gabonaise. Ceci consiste à garantir la quiétude des citoyens, car ces zones criminogènes favorisent le développement de la criminalité, par la montée en puissance des infractions diverses. Ces infractions se présentent sous forme :

- de la petite criminalité ;
- de la moyenne criminalité ;
- de la grande criminalité.

<sup>35</sup> Dessin de l'auteur.

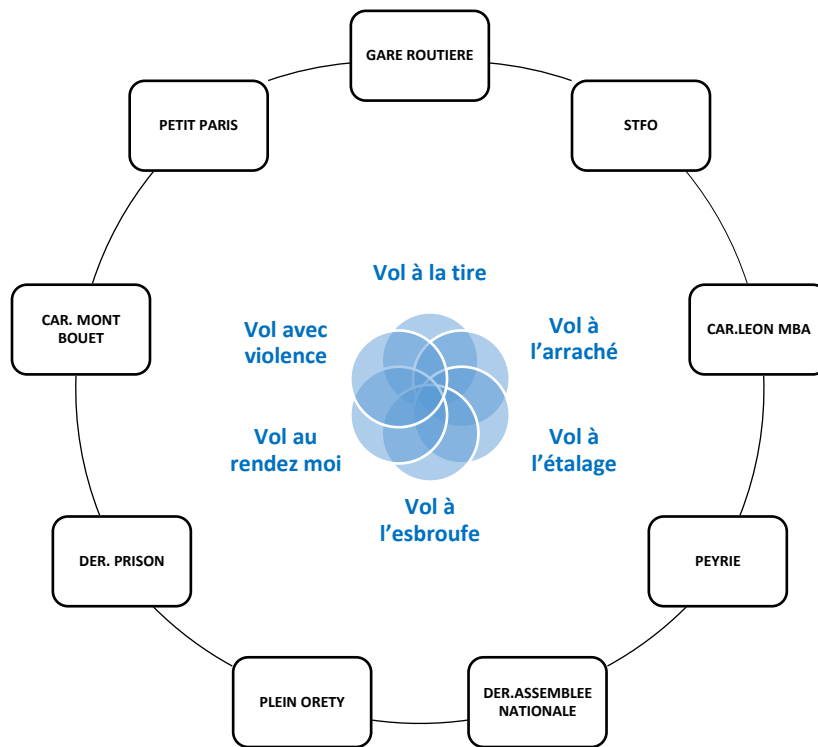


Figure : Etude zonale des faits délictueux et criminels dans la Capitale Libreville et ses environs, ainsi que la responsabilité des unités compétentes de la gendarmerie.<sup>36</sup>

A la lecture de ce schéma, la gendarmerie mobile gabonaise doit donc pouvoir disposer à la fois, une capacité de projection rapide et de moyens suffisamment conséquents pour circonscrire en temps réel et raisonnable, tous les faits délictuels et criminels qui se perpétuent au quotidien dans Libreville et ses environs, ainsi que sur toute l'étendue du territoire nationale.

<sup>36</sup> Dessin de l'auteur.

## CONCLUSION

En définitive, les attentes de la gendarmerie mobile gabonaise dans la neutralisation ou la lutte contre de nouvelles menaces sont nombreuses et mieux attendues. La paix et la quiétude de la nation gabonaise en dépendent inévitablement. Au-delà de toutes les difficultés d'ordre structurel, organisationnel, logistique et financière que ce corps rencontre, le schéma national d'intervention, avec l'analyse qui découle de son contenu, constitue aujourd'hui un instrument indispensable pour renforcer en temps réel, les capacités opérationnelles et le dynamisme avérés de cette force de première catégorie dans l'accomplissement de sa mission fondamentale qui est celle d'assurer convenablement la défense et la sécurité, sur toute l'étendue du territoire nationale. Mieux, l'acquisition par ce corps d'élite, des outils et des moyens matériels conséquemment efficaces et appropriés à l'exercice de son métier (maintien ou rétablissement de l'ordre public), ainsi que la recherche continue de la valorisation des compétences humaines, pourront désormais demeurer les axes d'effort sur lesquels, le gouvernement gabonais et la hiérarchie de commandement de la gendarmerie nationale gabonaise doivent s'imposer comme défi, pour essayer de relever le niveau de professionnalisation de la gendarmerie mobile gabonaise.

Cependant et autant que possible, il serait aussi optimiste d'envisager que, dans le cadre de la mutualisation des compétences interétatiques, le schéma national d'intervention qui pourrait être mis à l'entière disposition de la gendarmerie mobile gabonaise, puisse faire signe de référence aux autres gendarmeries sœurs des Etats de la sous-région de l'Afrique centrale. Ces gendarmeries sœurs qui sont sans doute elles aussi confrontées aux problèmes similaires de sécurité nationale et qui voudront également améliorer leur professionnalisation, afin de pouvoir se donner plus de chance à l'avenir, de maintenir haut, le seuil de sécurité nationale de leurs pays respectifs.

## **PUBLICATION DES REFERENCES**

### **Archives nationales du Gabon**

Publication du 26-7-56 :

- . Circulaire n°661/APAG du 27 juillet 1956, portant règlementation du service de la gendarmerie nationale en Afrique Equatoriale Française.

Journal officiel du 23 novembre 1960 :

- . Décret n°60-1231 du 23 novembre 1960, portant publication des accords particuliers conclus le 17 août 1960 entre le gouvernement de la république française et le gouvernement de la république gabonaise, feuillet 77, p.646.

Journal officiel du 15 janvier 1961 :

- . Décret n°238/PM du 15 décembre 1960, portant organisation administrative et service de la gendarmerie nationale.

Journal officiel du 1<sup>er</sup> juillet 1962 :

- . Décret n°129/PR-DNFA du 18 mai 1962, relative à la participation des forces de défense et de sécurité nationale au maintien et rétablissement de l'ordre.
- . Décret n°239/PM du décembre 1960, portant règlement du service de la gendarmerie nationale.

Publication officielle du 3 décembre 1982 :

- . Décret n°1529/PR du 3 décembre 1982, portant participation des forces de défense au maintien de l'ordre.

Publication officielle du 10 février 2010 :

- . Ordonnance n°007/PR-MDN du 25 février 2010, portant statut particulier des forces de défense.

Publication officielle du 10 mai 2012 :

- . Décret n°0180/PR-MDN du 10 mai 2012, portant réorganisation du gouvernorat militaire de la place de Libreville.

Journal officiel n°112 du 24 au 30 juin 2012 :

- . Décret n°0195/PR-MDN du 22 mai 2012, portant réorganisation de la gendarmerie nationale.

### **Presse écrite**

AFP du 08-10-2016.

*GABON REVIEW*, bimensuel satirique du 24 juin 2015.

Dictionnaire *Encarta* 2009.

Dictionnaire *Larousse*.

### **Sources informatisées**

Documents sur internet.

*Wikipédia*.

Blog de koumba.manonga.over.bl.

Google MAP.

Référentiel documentaire 2009, Ecole d'Etat-major de Libreville.

Mémento de défense sur le territoire, PIA-03.402.

Mémento du commandement de la force d'action terrestre (CFAT).

## ABREVIATIONS ET TERMINOLOGIES

**Alerte** : Signal prévenant de l'imminence d'un danger et incitant à prendre des mesures de sécurité.

**CCO** : Centre de Commandement Opérationnel.

**CEEAC** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

**CFAT** : Commandement de Force d'Action Terrestre.

**Défendre** : Préserver, protéger contre une attaque ennemie.

**Sécuriser** : Rassurer, diminuer les risques.

**Face à** : Expression qui apparaît habituellement dans des contextes où l'idée d'affrontement ou de difficulté est présente.

**Gendarmerie nationale** : Corps militaire dont la mission est d'assurer le maintien de l'ordre et la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

**Gendarmerie mobile** : Deuxième subdivision d'arme, spécialisée dans le maintien ou le rétablissement de l'ordre et à la sécurité publique générale.

**Menaces** : Parole ou geste marquant une hostilité. Quelque chose qu'on doit craindre, dont les conséquences sont d'une très grande gravité.

**Mode opératoire** : Manière générale d'opérer sur un théâtre d'opération pour atteindre un ou plusieurs objectifs.

**Niveau** : Degré d'intensité ou d'importance d'un phénomène.

**Nouvelle** : Evènement qui vient de se passer. C'est un récit généralement bref.

**Stade d'alerte** : Processus d'enclenchement d'un ensemble d'éléments combiné qui permet de prendre les mesures préalable de sécurité en vue de contenir un risque inconditionnel suivant son intensité ou son importance.

**Stratégie** : Organisation des forces d'un pays en vue de se défendre ou de préparer une offensive. Ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles et de manœuvres, en vue d'atteindre un but précis.

**P/C Site** : Poste de Commandement du site.

**Protéger** : Mettre à l'abri d'une nuisance.

## ANNEXE

### **Biographie de Jean Foyer :**

Né le 27 avril 1921 à Contigné (Maine-et-Loire).  
Artisan de la constitution française de 1958.  
Secrétaire d'Etat aux relations avec la communauté (1960).  
Ministre de la Coopération (1961 – 1962).  
Garde des sceaux de Charles de Gaulle (1962 – 1967).  
Membre de l'académie des sciences morales et politiques.  
Professeur de droit.  
Ministre de la santé publique (1972 – 1973).  
Mort à Paris le 3 octobre 2008.

Jean Foyer a publié Sur les chemins du droit avec le général : Mémoire de ma vie politique (1944 – 1988) aux éditions Fayard en 2006.

### **Biographie de Gabriel Léon MBA MINKO :**

Date et lieu de naissance : 09 février 1902 à Libreville.  
1924 : Chef de canton réhabilité par les autorités coloniales qui le désignent pour remplacer un défunt chef de canton de Libreville.  
1946 : Il fonde le Comité mixte gabonais (CMG), un parti politique proche du Rassemblement Démocratique Africain (RDA).  
23 novembre 1956 : Elu maire de Libreville.  
27 février 1959 : Premier ministre.  
16 novembre 1960 : Président de la république par Décret-Loi.  
Le 4 décembre 1960 : Elu au poste de secrétaire général du bloc démocratique gabonais (BDG).  
1961 : Elu président de la République en tant que candidat unique.  
27 novembre 1967 : Décès à l'Hôpital Claude Bernard de Paris de suite d'un cancer.

Son vœu le plus ardent fut la départementalisation de son pays le Gabon, bien que son intention soit réfutée par le général De Gaulle.

### **Biographie de Jean Hilaire AUBAME :**

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1912 à Libreville.  
Profession : Fonctionnaire des douanes.  
Parti politique : Président de l'Union démocrate et socialiste gabonais (UDSG).  
10 novembre 1946 – 15 juillet 1959 : Député à l'Assemblée Nationale.  
17 février 1961 – 19 février 1963 : Ministre des affaires étrangères.  
16 août 1989 : Décès à Libreville à 76 ans.

Jean Hilaire AUBAME fut un des artisans les plus farouches de la résistance à la politique de Gabriel Léon MBA MINKO, premier président gabonais.